ANNEXE 5 - Comité de suivi du Musée-Datcha Ivan Tourguéniev

Afin d'assurer la continuité entre la gestion passée du musée par l'ATVM et sa nouvelle administration municipale, il est institué un **comité de suivi** dont la composition, les missions et le fonctionnement se structurent comme suit :

1. Composition du comité

Le comité de suivi, piloté par la Ville, est composé de :

- 2 représentants de la **mairie de Bougival**,
- Le/la professionnel(le) expert(e) en gestion de musée en charge de la Datcha,
- 2 représentants de **l'ATVM**,
- 1 représentant du Conseil scientifique
- Et le cas échéant, selon nécessité particulière, de représentants de l'**Office de Tourisme de Versailles Grand Parc** ou d'institutions partenaires invitées à titre consultatif.

2. Rôle et missions

Le comité de suivi a pour missions principales :

- **D'échanger sur le fonctionnement général** du musée (accueil du public, actions de médiation, entretien, présentation et conservation des collections, communication, relation avec le conseil scientifique.) ;
- **D'évaluer la mise en œuvre des objectifs** fixés en matière de fréquentation, de qualité d'accueil et de valorisation du patrimoine ;
- **De formuler des avis, suggestions et propositions** sur la programmation culturelle, les expositions temporaires, les supports de médiation ou la politique de diffusion, en s'appuyant notamment sur **l'expérience historique de l'ATVM** dans la gestion et l'animation du musée ;
- D'assurer un **lien permanent de dialogue et de concertation** entre la Mairie et l'ATVM, garantissant à la fois la pérennité de l'œuvre muséale et la reconnaissance du rôle fondateur joué par l'association dans la préservation et la valorisation du patrimoine Tourgueniev à Bougival.

Le Comité de suivi pourra émettre des avis et propositions qui seront étudiés par la Ville.

3. Fonctionnement du comité

- Le comité de suivi se réunit **au moins une fois par an** et jusqu'à **deux fois si nécessaire** ou à la demande conjointe d'au moins deux membres du comité.

Luc Wattelle

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_SE-078-217800929-20251211-2025_055-AR

Certifié par Dematis